

**Mémoire présenté au**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac  
Kénogami**

**Par Yves Truchon**

**Québec, le 6 juin 2003.**

## **Table des matières**

Préambule.....	1
Création d'un ouvrage de retenue sur la rivière Pikauba.....	1
Impacts sur le lac réservoir Kénogami.....	2
Les zones sensibles.....	2
Le mercure.....	3
Utilisateurs en aval.....	4
Conclusion.....	6

## Préambule

Dans un premier temps, nous commenterons le projet de barrage sur la rivière Pikauba et ses impacts sur le milieu d'amont vers l'aval, dans le sens du courant. Nous nous réservons les commentaires qui supportent une telle intervention en guise de conclusion.

## Création d'un ouvrage de retenue sur la rivière Pikauba

Nous sommes du même avis que le promoteur sur les effets de la mise en eau du réservoir Pikauba, destruction des habitats pour l'omble de fontaine et l'orignal entre autre. Le promoteur minimise l'importance de ce sanctuaire pour la faune. De plus, le promoteur allègue que :

**«L'orignal ne devrait pas subir de préjudices, puisque de nombreux habitats propices sont disponibles en périphérie»**

Aucune carte n'est fournie par le promoteur sur ces habitats nombreux et disponibles... Que le promoteur nous donne de l'information qui ne tienne pas compte que l'orignal occupe déjà tout le territoire disponible, que les milieux humides perdus sont une perte nette d'habitat, on peut comprendre la position du constructeur d'ouvrages de retenue.

C'est le mutisme du gestionnaire de la ressource faunique qui inquiète dans ce dossier.

Lorsque le promoteur parle de mesure d'atténuation, il les applique à un autre endroit. Les travaux proposés sur un autre bassin versant sont des mesures de compensations, ces mesures n'atténuent en rien les dommages causés sur la rivière Pikauba. Le constructeur ne fait qu'ajouter un ouvrage de retenue, ailleurs, le plus près possible de la Pikauba.

Rien n'est proposé afin d'atténuer la destruction des habitats si le réservoir est mis en exploitation. Le promoteur soutient que l'objectif prioritaire est d'accroître la sécurité de la population lors de crues extrêmes, alors qu'il exploite l'eau pour le turbinage dès le départ. Ne perdons pas de vue que c'est la mise en eau du réservoir qui cause problème environnemental pas la construction du barrage.

Quant à l'omble de fontaine, nous sommes aussi d'avis que la population sera décimée. Comme mesure d'atténuation nous pourrions prélever la ressource sur les aires de fraies et les transporter ailleurs, ou simplement la donner à la soupe populaire...

## **Impacts sur le lac réservoir Kénogami**

### **Les zones sensibles**

Monsieur Marc Savard a bien raison de dire qu'on banalise le problème de l'érosion des berges. Certes il passera de 6% à 8%, mais c'est aussi 100% des aires de frai, presque la totalité des hauts fonds disponibles pour la production primaire. Si le niveau de lac-réservoir est stabilisé durant toute la saison estivale cette zone sera fragilisée un plus grand nombre de jours par années.

Comme les mesures d'atténuation doivent être appliquées sur les zones sensibles en priorité, nous aurions souhaité entendre le promoteur proposer un programme de stabilisation des berges qui tiendrait compte à la fois des besoins des propriétaires riverains et à la fois des besoins de la ressource halieutique. Stabiliser et aménager le littoral sensible est à notre avis le meilleur moyen d'atténuer le phénomène de l'érosion des berges. Contrairement à ce qu'affirme le promoteur, le projet ne permet pas d'assurer l'intégrité des éléments sensibles.

### **Le mercure**

De mémoire, c'est la troisième fois que nous entendons parler de ce harnachement de la rivière Pikauba. Fin des années cinquante le projet avait été abandonné parce que la rivière elle-même n'était pas propice au flottage, les travaux scientifiques sur les effets du mercure commençaient à arriver, Début soixante-dix le projet refait surface et est abandonné. En aval on demandait aux industriels du papier et de l'aluminium de cesser leurs émissions, et en amont le gouvernement en libérait à la tonne. La position du promoteur était indéfendable.

Début deux mille, le promoteur, Hydro-Québec, revient à la charge et banalise le transport du mercure du réservoir Pikauba au lac-réservoir Kénogami. Nous sommes d'accord avec les concentrations de mercure lorsque nous parlons transport du réservoir en amont vers celui en aval. Par après le mercure se déposera au fond du lac-réservoir et s'y accumulera. Au moment d'écrire ces lignes nous ne connaissons pas encore la quantité totale de mercure qui sera déverser dans le lac-réservoir.

Le promoteur nous informe de la quantité de mercure qui voyage, pas celle qui s'emmagasine. Une des particularités de ce lac-réservoir c'est sa profondeur, c'est en réalité un bassin très profond, il s'emplit et se vidange par le haut, nul doute que le métal lourd ira au fond et s'y accumulera avec les années. Comment fait-on pour estimer que le poisson sera comestible dans une dizaine d'années sans connaître la quantité totale de mercure déversée?

Par ailleurs, aucune évaluation de la matière organique déjà en décomposition au fond n'est disponible, ce bassin a servi de nombreuses années au flottage du bois ne l'oublions pas.

L'impact sur la valeur des propriétés riveraines n'est pas traité. Nous avons déjà entendu parler que plus de un milliard de dollars avait été investi sur les rives du lac-réservoir, il est évident que la venue du mercure n'aura pas un effet haussier! Quelles pertes devront comptabiliser les propriétaires riverains?

### **Utilisateurs en aval**

Les contrats d'approvisionnement en eau et en énergie en aval sont confidentiels. On ne peut savoir combien rapporte l'eau pour le turbinage et on nous demande de payer à même les impôts l'ouvrage de retenue. L'ouvrage de retenue servirait seulement en cas de pluie catastrophique et nous n'aurions pas cette destruction massive d'habitats hautement productifs à la tête des eaux. Il suffirait de vidanger rapidement par la suite.

Les travaux approcheront les deux-cent millions de dollars, il faudrait turbiner pour vingt millions de dollars de plus annuellement afin d'offrir un rendement sur l'investissement de 10%. De plus dans la simulation d'une pluie catastrophique par le promoteur le lac-réservoir serait quand même inondé à 118 pieds 9 pouces (118'9''), soit 4 pieds 5 pouces (4'5'') au-dessus du niveau normal d'utilisation.

À notre avis le gestionnaire du réservoir vend de l'eau qu'il ne peut livrer durant la saison estivale. Les plaisanciers la veulent dans le lac-réservoir, les utilisateurs en aval la veulent dans les rivières. Durant la saison estivale il n'y a pas assez d'eau pour tous.

Somme toute, le déluge de 1996 aura eu le mérite d'enfermer les sédiments contaminés par une nouvelle couche de sédiments, de purger les rivières du bois de flottage, des effets réels positifs. Paradoxalement, c'est la prévention du prochain déluge qui sert de prétexte à un déversement massif de mercure dans le lac-réservoir alors que le gestionnaire n'aurait qu'en s'en tenir simplement à la quantité d'eau qu'il peut livrer.

## **Conclusion**

Nous sommes du même avis que le représentant autochtone, un projet farfelu et tendancieux.

Farfelu parce que le prétexte d'un prochain déluge justifie en ouvrage de retenue afin de turbiner un maximum d'eau annuellement. Farfelu parce que les principales données économiques justifiant l'opération du réservoir Pikauba sur une base annuelle ne sont pas accessibles. Combien nous coûte le réservoir on peut savoir, combien nous rapporte le réservoir impossible de savoir.

Tendancieux, parce que tant que nous serons ignorant sur ce qui se passe en aval, nous serons porté à croire que le projet de harnachement de la rivière Pikauba favorise les utilisateurs de plaisance sur le lac-réservoir Kénogami et les utilisateurs industriels et municipaux en aval.

Par : Yves Truchon